

Étudier à l'Université d'Artois dans le cadre du programme Erasmus+ sur Fonds de Politique Extérieure avec l'Université Mohammed V de Rabat

GUIDE DU CANDIDAT

ANNÉES UNIVERSITAIRES
2026/2027 & 2027/2028



MOBILITÉ ERASMUS+ SOUTENUE PAR LES FONDS DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le **programme Erasmus+ Fonds de Politique Extérieure** (Erasmus+ FPE) permet aux étudiants des établissements d'enseignements supérieurs situés hors de l'Europe et partenaires du programme de réaliser un séjour d'études à l'Université d'Artois à partir de la 2ème année d'études supérieures.

Une attention toute particulière est portée envers les étudiants issus des milieux socio-économiques défavorisés.

L'Université d'Artois bénéficie de subventions européennes permettant d'attribuer aux participants une aide financière couvrant partiellement :

- **les frais de séjour** sous forme d'un taux mensuel + possibilité d'une allocation mensuelle complémentaire pour les étudiants ayant moins d'opportunités
- **les frais de voyage** en fonction de la distance kilométrique
- **les frais réels de tout besoin spécifique** (réservé aux personnes en situation d'handicap).

La période de mobilité Erasmus+ FPE est reconnue dans l'établissement d'origine après validation des crédits au sein de l'établissement d'accueil.

En collaboration avec les établissements partenaires, un accord interinstitutionnel Erasmus+ est signé définissant notamment le nombre de mobilités, la durée ainsi que le domaine et niveau d'études visés.

❖ CANDIDATURE A UN SÉJOUR D'ÉTUDES ERASMUS+ FONDS DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Être inscrit dans l'établissement d'origine l'année de la mobilité
- Avoir achevé au minimum une année d'études dans l'établissement d'origine précédant l'année de la mobilité,
- Posséder le niveau de langue française requis dans l'accord interinstitutionnel Erasmus+ signé entre l'Université d'Artois et votre établissement d'origine,
- Posséder un dossier académique solide et répondre aux exigences du programme de mobilité et de l'Université d'Artois,
- Acquitter les frais d'inscription dans l'établissement d'origine (et non à l'Université d'Artois),
- Assumer les frais de demande de visas, d'hébergement, de nourriture et d'assurance,
- Suivre les cours approuvés par l'établissement d'origine et passer les examens à l'université d'Artois,
- Obtenir la reconnaissance, par votre établissement d'origine, des notes et crédits validés à l'Université d'Artois,
- Obtenir le diplôme de votre établissement d'origine sous réserve de réussite.

CALENDRIER : MOBILITÉ D'ÉTUDES – ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026/2027

➤ Pour un séjour d'études durant le 1^{er} semestre ou l'année 2026/2027 – dès septembre 2026 :

- ÉTAPE 1 - MARS 2026 :**
Appel à candidature auprès des étudiants par l'Université d'Artois et l'université partenaire.
- ÉTAPE 2 - JUSQU'AU 15 AVRIL 2026** (à confirmer auprès de votre établissement d'origine) :
Réalisation et dépôt du dossier de candidature par l'étudiant auprès de son établissement d'origine.
- ÉTAPE 3 - JUSQU'AU 30 AVRIL 2026 :**
Présélection de l'étudiant et envoi d'une liste principale et complémentaire par l'université d'origine à l'Université d'Artois.
- ÉTAPE 4 - JUSQU'AU 15 MAI 2026 :**
Sélection finale de l'étudiant par l'Université d'Artois.

➤ Pour un séjour d'études durant le 2ème semestre 2026/2027 – dès janvier 2027 :

- ÉTAPE 1 - MARS 2026 :**
Appel à candidature auprès des étudiants par l'Université d'Artois et l'université partenaire.
- ÉTAPE 2 - JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2026** (à confirmer auprès de votre établissement d'origine) :
Réalisation et dépôt du dossier de candidature par l'étudiant auprès de son établissement d'origine.
- ÉTAPE 3 - JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2026 :**
Présélection de l'étudiant et envoi d'une liste principale et complémentaire par l'université d'origine à l'Université d'Artois.
- ÉTAPE 4 - JUSQU'AU 15 OCTOBRE 2026 :**
Sélection finale de l'étudiant par l'Université d'Artois.

CALENDRIER : MOBILITÉ D'ÉTUDES – ANNÉE UNIVERSITAIRE 2027/2028

➤ Pour un séjour d'études durant le 1^{er} semestre ou l'année 2027/2028 – dès septembre 2027 :

- ÉTAPE 1 - MARS 2026 :**
Appel à candidature auprès des étudiants par l'Université d'Artois et l'université partenaire.
- ÉTAPE 2 - JUSQU'AU 15 AVRIL 2027** (à confirmer auprès de votre établissement d'origine) :
Réalisation et dépôt du dossier de candidature par l'étudiant auprès de son établissement d'origine.
- ÉTAPE 3 - JUSQU'AU 30 AVRIL 2027 :**
Présélection de l'étudiant et envoi d'une liste principale et complémentaire par l'université d'origine à l'Université d'Artois.
- ÉTAPE 4 - JUSQU'AU 15 MAI 2027 :**
Sélection finale de l'étudiant par l'Université d'Artois.

➤ Pour un séjour d'études durant le 2ème semestre 2027/2028 – dès janvier 2028 :

- ÉTAPE 1 - MARS 2026 :**
Appel à candidature auprès des étudiants par l'Université d'Artois et l'université partenaire.
- ÉTAPE 2 - JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2027** (à confirmer auprès de votre établissement d'origine) :
Réalisation et dépôt du dossier de candidature par l'étudiant auprès de son établissement d'origine.
- ÉTAPE 3 - JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2027 :**
Présélection de l'étudiant et envoi d'une liste principale et complémentaire par l'université d'origine à l'Université d'Artois.
- ÉTAPE 4 - JUSQU'AU 15 OCTOBRE 2027 :**
Sélection finale de l'étudiant par l'Université d'Artois.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE OBLIGATOIRE

📄 Compléter le formulaire de candidature en ligne

Version française : <https://artois.moveonfr.com/form/6980a80a944b47a3a209c25d/fra>

Version anglaise : <https://artois.moveonfr.com/form/6980a80a944b47a3a209c25d/eng>

→ **Télécharger votre formulaire au format PDF, le signer et le faire signer par le coordinateur de l'établissement d'origine.**

📄 Joindre à votre formulaire de candidature les documents suivants :

- **Justificatifs du parcours universitaire** (relevés de notes, diplômes) **et leur traduction** en français ou anglais,
- **Curriculum Vitae (CV) et sa traduction** en français ou anglais,
- **Lettre de motivation et sa traduction** en français ou anglais,
- **Attestation du niveau de français (+ attestation du niveau d'anglais uniquement pour les étudiants qui suivront une formation dispensée en anglais)** – voir l'accord interinstitutionnel pour le niveau minimum requis.
 - ▶ **Pour les candidats n'étudiant pas la langue française en spécialité dans leur établissement d'origine** : joindre une attestation officielle d'examen DELF/DALF/TEF/TCF
 - ▶ **Pour les candidats étudiant la langue française en spécialité dans leur établissement d'origine** : joindre une lettre signée par un professeur de français confirmant le niveau de langue française.
- **Copie de la preuve d'inscription dans l'établissement d'origine** (carte étudiante ou tout autre justificatif délivré par l'établissement d'origine)
- **Copie du passeport** valide pour toute la durée du séjour en France
- **Copie de l'acte de naissance** en langue maternelle **et sa traduction certifiée en français** mentionnant les noms et prénoms des parents.
- **1 photo conforme** type passeport de bonne qualité - **JPEF format**

Documents supplémentaires pour critères d'inclusion

Le cas échéant, preuve d'une situation de moindre opportunité:

- Preuve d'aide financière : si vous recevez une aide financière dans votre pays d'origine pour vos études (ministère, université, etc.),
 - Preuve d'un handicap ou maladie : physique, mental, sensoriel ou intellectuel,
 - Preuve que vous vivez ou venez d'une région éloignée ou rurale, d'une petite île ou d'une région périphérique ou ultrapériphérique, d'une banlieue urbaine, d'une zone moins bien desservie, d'un milieu culturel moins intégré (réfugiés, statut de migrant),
 - Preuve de difficultés dans le parcours éducatif
- + une brève explication de votre situation

📄 **Dépôt du dossier complet** auprès du contact chargé du programme de mobilité au sein de votre établissement d'origine (à confirmer auprès de votre établissement d'origine) :

- avant le 15 avril pour un séjour d'études au 1^{er} semestre ou à l'année
- avant le 15 septembre pour un séjour d'études au 2^{ème} semestre

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES CANDIDATS

📄 Critères de sélection

- Niveau académique
- Niveau linguistique
- Motivation
- Situation médico-sociale

📄 Sélection des candidats

- présélection par l'établissement d'origine
- sélection définitive par l'Université d'Artois

Suite à votre présélection et sélection par l'établissement d'origine et l'Université d'Artois, vous recevrez une **LETTRÉ D'ACCEPTATION** attestant que vous avez été retenu pour un séjour d'études à l'Université d'Artois dans le cadre du programme de mobilité Erasmus+ FPE.

❖ AIDES FINANCIÈRES ATTRIBUÉES POUR LA MOBILITÉ ERASMUS+ FPE

En participant au programme de mobilité Erasmus+ FPE, une aide financière Erasmus+ vous sera accordée par l'Université d'Artois afin de couvrir partiellement les frais induits par la mobilité.
Cette aide à la mobilité est forfaitaire et est calculée en fonction du pays de destination.

Nombre de mobilités	Durée (mois/pers.)	Niveau de français requis	Niveau (L,M,D)	Discipline	Composante de l'Université d'Artois	Frais de voyage	Frais de séjour	Complément inclusion
1	6 mois	Français B2	Doctorat	Chimie	Laboratoire UCCS	309€/pers.	900€/mois	250€/mois*
1	8 mois	Français B2	Doctorat	Informatique	Laboratoire CRIL	309€/pers.	900€/mois	250€/mois*

*En fonction des critères d'inclusion, la bourse peut être augmentée d'un montant mensuel "complément d'inclusion".
Les institutions d'accueil et d'envoi l'examineront et en décideront sur la base du dossier de candidature.

❖ ORGANISATION DE LA MOBILITÉ D'ÉTUDES DES ÉTUDIANTS SÉLECTIONNÉS

AVANT LA MOBILITÉ

★ **Réalisation et signature du LEARNING AGREEMENT** : le Learning Agreement (LA) est un contrat pédagogique qui officialise votre choix de cours à l'Université d'Artois afin que les notes et crédits obtenus pour ces derniers soient reconnus dans l'établissement d'origine.

Notre catalogue des cours en ligne : <https://formations.univ-artois.fr/fr/index.html>

★ **Signature du CONTRAT DE FINANCEMENT** : le contrat de financement reprend les informations générales liées à votre mobilité, confirme votre statut d'étudiant d'échange, définit la période prévisionnelle de votre séjour d'études et annonce les aides financières, les conditions et les modalités d'attribution.

★ **Connaissance de la CHARTE DE L'ÉTUDIANT** du programme Erasmus+ et des conditions générales (droits et devoirs de l'étudiant Erasmus+).

★ **Démarches Campus France et demande de visa pour études** : Les étudiants non ressortissants d'un pays membre de l'Espace Economique Européen doivent être en possession d'un visa pour étudier en France.

Consultez le site de l'Agence Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr>

Procédure "Etudes en France" : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.html>

★ **Souscription obligatoire à une assurance privée ACCIDENTS CORPORELS & RAPATRIEMENT** : avant de commencer votre séjour d'études, vous avez l'obligation de souscrire à une assurance privée dans votre pays d'origine vous couvrant lors de votre voyage et en France pour toute la période de mobilité prévue en cas de dépenses médicales ou frais d'hospitalisations (qui éventuellement ne seraient pas remboursés par la Sécurité Sociale française*), accidents corporels et rapatriement.

Une attestation d'assurance privée devra être fournie au Service des Relations Internationales de l'Université d'Artois avant le début de la mobilité.

★ **Réservation d'un logement** : le Service des Relations Internationales (SRI) de l'Université d'Artois vous réserve un logement en résidence universitaire ou vous aide à trouver un logement dans le parc privé.

<http://www.univ-artois.fr/international/venir-etudier-luniversite-dartois/en-programme-dechange/avant-votre-depart/logement>

★ **Communication avec le SRI de l'Université d'Artois** pour tout aspect lié à votre arrivée.

A VOTRE ARRIVÉE ET PENDANT LA MOBILITÉ

★ **Accueil physique et accompagnement personnalisé** par le SRI de l'Université d'Artois et l'étudiant tuteur.

★ **Journée d'Accueil** : présentation de l'Université d'Artois et de ses services, présentation du système universitaire et visite de la ville.

★ **Réalisation des démarches administratives relatives à votre séjour d'études en France** : inscription à la Sécurité Sociale française*, adhésion à une Assurance Responsabilité Civile, adhésion à une Assurance Habitation, ouverture d'un compte bancaire, demande d'aide au logement, validation du visa long séjour, abonnements divers, etc.

***obligatoire si vous êtes ressortissant d'un état non membre de l'Espace Economique Européen – gratuit.**

★ **Inscription administrative** à l'Université d'Artois et obtention d'une carte étudiante multiservices et d'un certificat de scolarité.

★ **Réalisation et signature d'une PAGE DE MODIFICATIONS** au Learning Agreement (le cas échéant).

★ **Inscription pédagogique** aux cours sélectionnés figurant dans le Learning Agreement.

★ **Versement des aides financières** : modalités de versements conformes au contrat de financement.

★ **Soumission du Rapport du participant Erasmus+.**

★ **Participation aux cours de Français Langue Etrangère (FLE)** organisés par le SRI de l'Université d'Artois.

★ **Assiduité aux cours et présence aux examens.**

★ **Participation aux journées de découverte de la région et de son patrimoine** organisées par le SRI de l'Université d'Artois.

APRÈS LA MOBILITÉ

★ **Questionnaire de satisfaction de fin de séjour à compléter**

★ **Obtention d'un certificat de présence** confirmant les dates réelles de votre séjour d'études.

★ **Obtention d'un relevé de notes** récapitulant vos résultats et crédits obtenus (le cas échéant) pour les matières suivies, accompagnée d'une grille de lecture relative au système de notation français.

Envoi du relevé de notes par le SRI à l'établissement d'origine pour validation et reconnaissance des résultats obtenus à l'Université d'Artois.

❖ VOS CONTACTS

	A L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS	A L'UNIVERSITÉ MOHAMMED V DE RABAT
CONTACT(S) ADMINISTRATIF(S)	Service des Relations Internationales Betty PAUL Accueil des étudiants internationaux en programme de mobilité incoming-exchange@univ-artois.fr	Division de la Coopération Internationale et du Partenariat - Bureau des mobilités Khalid BAALOU Chef de Division khalid.baalou@um5.ac.ma
CONTACT(S) PÉDAGOGIQUE(S)	Chimie : Laboratoire UCCS Prof. Adlane SAYEDE Directeur UCCS, Coordinateur Relations Internationales adlane.sayede@univ-artois.fr Informatique : Laboratoire CRIL Prof. Saïd JABBOUR Contact académique principal said.jabbour@univ-artois.fr Prof. Daniel LE BERRE Directeur CRIL, Coordinateur Relations Internationales daniel.leberre@univ-artois.fr	Faculté des Sciences – Chimie Laboratoire LAMCSCI Prof. Hamid EZ-ZAHRAOUI h.ezzahraoui@um5r.ac.ma Faculté des Sciences - Informatique Prof. Soumia Ziti s.ziti@um5r.ac.ma (Faculté des Sciences : decanat@fsr.ac.ma)

Retrouvez toutes les informations détaillées relatives à un séjour d'études à l'Université d'Artois sur :
<http://www.univ-artois.fr/international/venir-etudier-luniversite-dartois/en-programme-dechange>